



# PROCÈS-VERBAL

## MARS 2021

---

Le 24 février 2021 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle municipale, le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 heures 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

**SONT PRÉSENTS** : madame Dominique Bernard, conseillère, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau, Mathieu Therrien et Sylvain Gagné-Bernier, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

**EST ABSENTE** : madame Linda Paré, conseillère.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
  - Hydro Québec – Nouvelle résolution pour le dossier de M. Donald Labbé ;
  - Vérification annuelle autopompe, camion-citerne, pompe portative – Jacques Thibault Pierreville ;

- Soumission L’Arsenal – Remplacement du cylindre pour la calibration ;
  - Adoption du règlement d’urbanisme
  - Rapport d’activité annuel modifié 2019 et rapport d’activité annuel 2020
  - TECQ – Tetra Tech Inc.
6. Demande de subvention (dons) ;
    - Programme nouvelle naissance ;
    - Contribution à l’organisme Unis pour la Faune
  7. Rapports des employés et organismes ;
  8. Discussions diverses :
    - Site internet – Utilisation des heures de communication
    - Paiement du déneigement des bornes sèches
    - Paiement du 4<sup>e</sup> versement pour le contrat de déneigement
  9. Varia ;
    - Banques autorisées pour paiement de taxes
  10. Comptes ;
  11. Période de questions ;
  12. Levée de la séance.

#### **Résolution : 01-03-2021**

Lecture de l’ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d’approuver et d’adopter l’ordre du jour, l’item varia restant ouvert. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER FÉVRIER 2021**

Une copie du procès-verbal du 1er février 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

#### **Résolution : 02-03-2021**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021 soit confirmé tel qu’il a été rédigé. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

#### **5. CORRESPONDANCE**

**Résolution : 03-03-2021 (Hydro-Québec – renouvellement de la résolution pour le dossier de M. Donald Labbé)**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec nous demande une résolution plus récente de la même demande faite en 2003 (résolution #07-09-2003) ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Donald Labbé, domicilié au 439 rue Principale à Sainte-Apolline-de-Patton, demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'installer une ligne électrique privée, le long de la route de la Station, à partir du lot 24 rang IV Canton de Patton jusqu'au sa cabane à sucre située sur le lot 27 rang 1 du canton de Patton ;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux de la ligne électriques seront plantés dans l'emprise du chemin de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET  
RÉSOLU

QUE monsieur Donald Labbé est autorisé à installer une ligne électrique privée sur l'emprise du chemin de la route de la Station, chemin appartenant à la Municipalité, à partir du lot 24 rang IV dans le canton de Patton jusqu'à sa cabane à sucre située sur le lot 27 rang I du Canton de Patton.

QUE l'autorisation est accordée à la condition que monsieur Donald Labbé respecte les mêmes normes et distances qu'Hydro-Québec c'est-à-dire : installer les poteaux à la jonction de l'emprise de la route vers l'extérieur de l'emprise et prévoir un dégagement de 10 pieds au sol afin de protéger ladite ligne électrique.

QUE l'autorisation est accordée à la condition que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton ne soit aucunement responsable des bris, dommages ou de l'entretien se rattachant à cette ligne électrique privée, que ces responsabilités reviennent entièrement à M. Donald Labbé.

QUE ladite autorisation n'accorde aucune servitude permanente à monsieur Donald Labbé.

QUE dans le cas où la Municipalité jugerait opportun de reprendre cet espace, elle en a plein le droit et aucune compensation financière ne sera accordée pour l'enlèvement ou le remplacement des poteaux qui demeurent à la charge du propriétaire.

QUE si Hydro-Québec désire installer une ligne permanente, monsieur Donald Labbé s'engage à démonter sa ligne électrique et ses poteaux à ses frais. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 04-03-2021 (Vérification annuelle autopompe, pompe portative et camion-citerne)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser la vérification annuelle de l'autopompe, le camion-citerne et la pompe portative par l'entreprise Jacques Thibault Pierreville. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 05-03-2021 (Soumission L'Arsenal, remplacement du cylindre pour la calibration)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'Arsenal pour le remplacement du cylindre pour la calibration pour un cylindre de 34L, au coût de 350\$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 06-03-2021 (Adoption du règlement d'urbanisme)**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de permis de construction de citoyens nécessitent des dérogations mineures et qu'elles sont généralement acceptées par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du nombre de dérogations mineures permettrait d'améliorer l'efficacité du travail de l'inspecteur municipal et permettrait de réduire la charge de travail du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes des règlements d'urbanisme en vigueur peuvent laisser à interprétation limitant le travail optimal de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service offert au citoyen par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 11 janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 11 janvier 2021 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 1er février 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune demande de participation à un référendum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU QUE le règlement intitulé « RÉGLEMENT MODIFIANT LES RÉGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT » soit adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Rapport d'activité annuel modifié 2019 et rapport d'activité annuel 2020**

Il y aura dépôt au plus tard le 31 mars 2021 du rapport d'activité annuel 2020 et du rapport d'activité annuel 2019 qui n'avait pas été déposé, et pour lequel des ajouts ont été apportés pour le bonifier à la suite des échanges que le comité de sécurité incendie a eu avec le MSP.

### **TECQ – Tetra Tech Inc.**

Nous attendons toujours les résultats des eaux usées du Centre de Plein-Air, afin de déterminer quels seront les projets priorités pour la TECQ 2019-2023. Nous devrions recevoir, d'ici la fin du mois, le rapport d'analyse.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

### **Résolution : 07-03-2021 (Programme nouvelle naissance)**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aider, d'encourager et de maintenir les jeunes familles dans notre milieu ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de verser à mesdames Gabrielle Pelletier et Katy Dubé la somme de 200 \$ pour la naissance de leur enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 08-03-2021 (Contribution à l'organisme unis pour la faune)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'appuyer l'organisme Unis pour la faune en donnant une contribution de 100\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

Aucun rapport.

## **8. DISCUSSIONS DIVERSES**

### **Résolution : 09-03-2021 (Site internet – Utilisation des heures de communication)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'utiliser en partie les heures de communication offertes par la MRC pour la reconstruction du site internet de Sainte-Apolline-de-Patton. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 10-03-2021 (Paiement du déneigement des bornes sèches)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de faire le paiement du déneigement des bornes sèches, des montants convenus à l'acceptation des soumissions. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 11-03-2021 (Contrat déneigement - autorisation de paiement)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 43,690.50 \$, ce qui correspond au quatrième versement du contrat de déneigement pour la saison 2020-2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. VARIA**

**Banques autorisées pour paiement de taxes.**

Plusieurs demandes ont été faites pour ajouter des banques autorisées pour le paiement des taxes par SIPC. Des démarches seront faites pour les ajouter.

**10. COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

**COMPTES**

Total des salaires du 24 janvier au 13 février 2021

**5,386.61 \$**

**Résolution : 12-03-2021 (comptes)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 103,556.82 \$, soient payés, et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la période de questions au public. Aucune question.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution : 13-03-2021 (levée de la séance)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---